



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Pour déménagement

Le maire de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le code de la route ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu la demande de Madame CHENAULT Yolande domiciliée au 48 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard en date du 02 juillet 2023, qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 48 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Le samedi 08 juillet 2023 de 08 heures à 18 heures, Madame CHENAULT Yolande demeurant au 48 rue de la Liberté 37220 à l'Île Bouchard est autorisée à procéder au déménagement au 48 rue de la Liberté à l'Île Bouchard.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de 4 places de stationnement en face du 48 rue de la Liberté.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la permissionnaire.

Article 4 : Madame CHENAULT Yolande occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 04 juillet 2023

Le Maire,

PO 2^{me} Adjoint au Maire
M^{me} GUESNARD Françoise
Nathalie VIGNEAU



Arrêté n° 2023-07-116	
PUBLIÉ LE	04/07/2023
ACTE EXÉCUTOIRE	